

[Communiqué de presse – 26.02.2020]

MARTIN MALVY « LE MINISTÈRE DE LA CULTURE DOIT PRÉSERVER L'IDENTITÉ NATIONALE DU LABEL « VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » créé il y a 35 ans a joué un rôle extrêmement positif dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine, la sensibilisation des habitants à leur cadre de vie, l'aménagement des espaces publics ainsi que le développement d'une économie touristique « raisonnable ».

« Je regrette - écrit Martin Malvy, président de l'association Sites & Cités remarquables, réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire, qui compte plus de 260 villes et territoires, soit quelques 1800 communes - la récente décision de transférer l'attribution du label « Villes et Pays d'art et d'histoire » aux Préfets de Région alors qu'il était depuis l'origine du ressort du Ministre de la Culture. Cette décision - qui s'accompagne de la suppression du double examen des dossiers par le Ministère et les Directions régionales, ce qui va dans le bon sens - n'a pas d'autre objectif que le pur et simple affichage d'un élargissement de la déconcentration.

Ce label est un « marqueur ». Il importe que les élus, les animateurs du patrimoine, les visiteurs soient assurés de l'homogénéité des propositions de chaque territoire labellisé, du même souci de la valorisation du patrimoine et des espaces publics, de la sensibilisation des publics et de la qualification des services. Ce qui était assuré par le Conseil national et l'homologation par le Ministre et ne le sera plus à partir du moment où l'interprétation du label se fera sans comparaison d'une Région à une autre, au sein de Directions régionales qui auront en moyenne moins de deux dossiers à traiter par an, ce qui ne leur permettra pas d'avoir une vision claire et du label et de sa dimension nationale.



[Communiqué de presse – 26.02.2020]

Le Ministre doit trouver la formule qui permettra de maintenir cette unité sauf à compromettre l'avenir d'une politique qui a fait ses preuves, dans le domaine du patrimoine et de son rôle dans l'aménagement culturel du territoire et dans celui de l'économie touristique. Je le lui ai demandé dans une correspondance du 22 février et m'en suis ouvert auprès de lui au cours d'un échange téléphonique ».

